



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 54 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Développement durable : mise en œuvre d'Action 21,
du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21
et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable**

Dispositions prises pour organiser les activités de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015)

Rapport du Secrétaire Général**

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 59/228 de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée a, notamment, prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa soixantième session sur les activités qu'il prévoit ainsi que sur celles prévues par les organismes compétents des Nations Unies dans le cadre de la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » (2005-2015). L'Assemblée a également rappelé sa résolution 55/196, par laquelle elle a proclamé l'année 2003 Année internationale de l'eau douce, et sa résolution 58/217, dans laquelle elle a décidé que la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) s'ouvrirait le 22 mars 2005, Journée mondiale de l'eau. Cette dernière définissait les objectifs de la Décennie et invitait les institutions spécialisées, commissions régionales et autres organes et organismes des Nations Unies compétents à mener une action coordonnée, en utilisant les ressources existantes et des contributions volontaires, pour faire de 2005-2015 une décennie d'action. Le rapport donne un aperçu des activités organisées pour le lancement de la Décennie le 22 mars 2005, des dispositions initiales concrètes prévues au niveau régional, au titre de la Décennie, des projets de stratégie d'information à l'intention

* A/60/150.

** Le présent rapport a été établi par le Département des affaires économiques et sociales en collaboration avec ONU-Eau, mécanisme interinstitutions désigné par le Conseil de coordination des chefs de secrétariat du système des Nations Unies par l'intermédiaire de son Comité de haut niveau sur les programmes comme le mécanisme de coordination du système des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des questions relatives à l'eau et à l'assainissement.



du public et de plan de communication aux fins de sensibilisation, dont l'élaboration a été envisagée, et formule des recommandations concernant les mesures à prendre dans le courant de la Décennie.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–6	3
II. Rappel	7–8	4
III. Processus intergouvernementaux au début de la Décennie « L'eau, source de vie »	9–11	4
IV. Programmes et activités du système des Nations Unies	12–32	5
V. Initiatives régionales	33–46	10
VI. Assistance aux programmes de pays	47–57	14
VII. Stratégie de communication	58–71	16
VIII. Initiatives de partenariat	72–85	18
IX. Conclusions et recommandations	86–92	22

I. Introduction

1. Dans sa résolution 58/217, l'Assemblée générale a proclamé la période 2005-2015 Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie », celle-ci devant s'ouvrir le 22 mars 2005, et rappelé sa résolution 55/196, par laquelle elle a proclamé l'année 2003 Année internationale de l'eau douce.

2. Dans sa résolution 59/228, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa soixantième session sur les activités qu'il prévoit ainsi que sur celles prévues par les organismes compétents des Nations Unies dans le cadre de la Décennie. Le présent rapport y fait suite.

3. Dans sa résolution 58/217, l'Assemblée a décidé que la Décennie aurait pour objectif d'appeler davantage l'attention sur des questions relatives aux ressources en eau, à tous les niveaux, et sur l'exécution de programmes et de projets relatifs à l'eau, tout en visant à garantir la participation des femmes aux activités de développement concernant l'eau, et la poursuite de la coopération à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs relatifs aux ressources en eau convenus sur le plan international. Elle a également invité les institutions spécialisées, commissions régionales et autres organes et organismes des Nations Unies compétents à mener une action coordonnée, en utilisant les ressources existantes et des contributions volontaires pour faire de 2005-2015 une décennie d'action.

4. Les gouvernements du monde entier se sont engagés dans la Déclaration du Millénaire en faveur d'un programme clairement défini de lutte contre la pauvreté, la faim, l'analphabétisme, la maladie, la discrimination à l'égard des femmes et la dégradation de l'environnement. Dans le domaine des ressources en eau et de l'assainissement, les chefs d'État se sont engagés à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer et de mettre fin à l'exploitation irrationnelle des ressources en eau. Le Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg en 2002 a adopté des objectifs supplémentaires visant à élaborer des plans intégrés de gestion et d'utilisation efficaces des ressources en eau pour 2005 et à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes qui n'ont pas accès à des services d'assainissement de base. La Décennie « L'eau, source de vie » a pour principal objectif d'aider à réaliser d'ici à 2015 les engagements internationaux pris dans le domaine des ressources en eau et dans les domaines connexes et ainsi faire de la Décennie une décennie d'action. Il s'agira de la deuxième décennie internationale consacrée à des questions liées à l'eau qu'organise l'ONU, après la Décennie internationale de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement (1981-1990).

5. ONU-Eau, mécanisme chargé à l'échelle du système d'assurer la cohérence et la coordination des activités des organismes et programmes compétents chargé des questions relatives à l'eau, a été créé en 2004 par le Conseil de coordination des chefs de secrétariat du système des Nations Unies par l'intermédiaire de son comité de haut niveau sur les programmes. Il coordonne les activités des Nations Unies prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la Décennie et celles des partenaires extérieurs au système des Nations Unies. Chaque pays devrait en principe décider de la manière dont il compte organiser les activités de la Décennie « L'eau, source de vie », notamment dans le cadre de comités nationaux.

6. Le présent rapport renseigne sur le cadre institutionnel mis en place pour assurer les préparatifs de la Décennie et spécifie les activités internationales, régionales et nationales prévues et celles qui pourraient être menées dans le cadre de la Décennie.

II. Rappel

7. Diverses initiatives et activités en cours aux niveaux international et national, qui ont abouti en 2002 au Sommet mondial pour le développement durable, ont permis ces dernières années de prendre beaucoup mieux conscience de l'importance de l'utilisation et de la gestion des ressources en eau douce pour la réalisation du développement durable. Cette prise de conscience explique que l'eau et l'assainissement aient figuré en bonne place à l'ordre du jour de Johannesburg. L'Année internationale de l'eau douce, 2003, a parfaitement coïncidé avec le suivi des recommandations concernant les mesures à prendre sur l'eau et l'assainissement, formulées lors du Sommet de Johannesburg. Les principales activités des Nations Unies prévues pour l'Année ont été coordonnées par le Département des affaires économiques et sociales et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Cet excellent exemple de collaboration interinstitutions a suscité l'intérêt de bien d'autres membres d'ONU-Eau, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), institution chef de file qui avait organisé le 22 mars 2003 la Journée mondiale de l'eau sur le thème « L'eau pour l'avenir ». Le PNUE a conçu un programme pour aider les gouvernements et les principaux partenaires à tenir des manifestations pour sensibiliser l'opinion à la nécessité de préserver la qualité et la quantité des ressources en eau douce pour le compte des générations futures. Les supports pédagogiques et les manifestations organisées au niveau national tout au long de l'Année internationale ont été affichés sur le site Web officiel à l'adresse : <www.wateryear2003.org/fr> et peuvent être consultés tout au long de la Décennie.

8. Au cours de la Décennie « L'eau, source de vie », une attention particulière sera accordée à la participation des femmes à des activités de développement liées à l'eau, comme le prévoit la résolution. Pendant cette décennie, la gageure consistera à consacrer l'essentiel des activités et des politiques concrètes à la gestion viable des ressources en eau, tant sur les plans quantitatif que qualitatif, et à les accompagner de mesures d'amélioration de l'assainissement. La réalisation des objectifs de la Décennie « L'eau, source de vie » nécessitera un engagement, une coopération et un investissement soutenus de la part de toutes les parties prenantes de 2005 à 2015 et au-delà.

III. Processus intergouvernementaux au début de la Décennie « L'eau, source de vie »

9. Au paragraphe 2 de sa résolution 58/217, l'Assemblée générale a décidé que la Décennie viserait à réaliser « les objectifs relatifs aux ressources en eau convenus sur le plan international qui sont énoncés dans Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, la Déclaration du Millénaire et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, ainsi que, le cas échéant, des objectifs désignés par la Commission du développement durable ».

10. À sa onzième session, tenue en 2003, la Commission du développement durable a retenu les questions relatives à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains comme éléments du groupe thématique du premier cycle de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable. À sa douzième session en 2004, elle a procédé à un examen approfondi des politiques et pratiques mises en œuvre pour atteindre les objectifs convenus au niveau international dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

11. À sa treizième session, en 2005, la Commission du développement durable a étudié les grandes options permettant de faire progresser la mise en œuvre dans les domaines de l'eau et de l'assainissement ainsi que des établissements humains. La décision finale (voir E/2005/29) prévoit la mise en place éventuelle d'un cadre dans lequel les gouvernements et les organismes du système des Nations Unies, travaillant en partenariat avec les grands groupes et les autres parties prenantes, prendraient des mesures dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Les orientations possibles sont les suivantes : accès aux services de base d'alimentation en eau; gestion intégrée des ressources en eau; accès à des moyens élémentaires d'assainissement; enseignement de l'hygiène et de l'assainissement; et collecte, traitement et recyclage des eaux usées. La décision prévoit une série de mesures et de méthodes visant à résoudre de manière intégrée les questions relatives à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains, en tenant compte des aspects économiques, sociaux et écologiques, des politiques sectorielles connexes et des questions interdépendantes définies à la onzième session de la Commission du développement durable. Un tableau pratique a été établi à cette occasion pour mettre en évidence d'éventuelles solutions et mesures, et des études de cas. Il peut être consulté à l'adresse : <<http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd13/matrix.pdf>>. La décision et le tableau pourraient constituer un cadre d'action pour la Décennie « L'eau, source de vie ».

IV Programmes et activités du système des Nations Unies

A. Groupe des Nations Unies sur l'eau¹

12. ONU-Eau coordonne les activités de la Décennie « L'eau, source de vie » (2005-2015). Son mandat et ses modalités de travail, qui constituent les éléments d'un plan interinstitutions détaillé visant à résoudre les problèmes liés à l'eau et à l'assainissement, prévoient notamment des mécanismes de coopération avec les parties prenantes en dehors du système des Nations Unies. Sa présidence, soumise à un système de roulement entre ses membres, est actuellement assurée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ses services de secrétariat par le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies. Des informations sur ONU-Eau sont disponibles à l'adresse ci-après : <http://www.un.org/esa/sustdev/inter_agency/inter_agency.htm>.

13. ONU-Eau a défini au titre de ses activités en rapport avec la Décennie divers projets thématiques portant notamment sur la lutte contre la pénurie et la pollution de l'eau; l'assainissement, l'eau potable et la santé; la prise en compte des sexes dans les questions d'eau et d'assainissement; la gestion intégrée des ressources en eau; les questions liées aux ressources en eau transfrontières; et la prévention des risques de catastrophe. L'Afrique a été retenue comme région

géographique prioritaire en raison de ses besoins exceptionnels en matière d'eau et d'assainissement. ONU-Eau compte diffuser largement au cours de la Décennie une série de notes d'information sur ses projets thématiques. Un premier prototype sur les dangers qui menacent l'eau a été produit et un second sur les femmes, l'eau et l'assainissement peut être consulté sur le site Web.

14. Un des principaux sous-programmes en cours d'ONU-Eau est le Programme mondial d'évaluation des ressources en eau, une initiative interinstitutions accueillie par l'UNESCO, qui produit l'évaluation de base qui sert à établir le rapport sur la mise en valeur des ressources en eau dans le monde. La première édition du rapport « L'eau pour les hommes, l'eau pour la vie » a été lancé lors du troisième Forum mondial de l'eau, à Kyoto (Japon), le 22 mars 2003 (voir : <www.world.water-forum3.com/> et le lancement de la seconde édition aura lieu au quatrième Forum mondial de l'eau, à Mexico, le 22 mars 2006. Le Programme mondial d'évaluation des ressources en eau fournit des données et une analyse complètes de l'état actuel des ressources en eau dans le monde et offre des possibilités de solution qui tiennent compte des contributions des gouvernements, des ONG, des milieux universitaires et du secteur privé. Des informations sur la participation au programme sont disponibles à l'adresse suivante : <<http://www.unesco.org/water/wwap/index-fr.shtml>>.

15. Diverses activités dont la coordination est assurée par ONU-Eau se recoupent avec celles d'un autre mécanisme des questions relatives à l'eau, ONU-Océans, qui a été également créé sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat pour renforcer la coordination et la coopération des activités des Nations Unies liées aux océans et aux zones côtières. Les liens entre ONU-Eau et ONU-Océans présentent le plus d'intérêt pour des mécanismes d'intégration comme le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et pour les petits États insulaires en développement (voir : <<http://www.un-oceans.org>>).

B. Conseil consultatif du Secrétaire général sur l'eau et l'assainissement

16. Le Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement a été créé par le Secrétaire général Kofi Annan pour donner des avis et mobiliser les énergies à l'échelle mondiale sur les questions d'eau et d'assainissement, et pour sensibiliser l'opinion à leur importance, aider à mobiliser des fonds pour financer ces projets et encourager l'établissement de nouveaux partenariats dans le cadre de l'action internationale visant à éliminer la pauvreté et réaliser les objectifs de développement convenus dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

17. Le Conseil consultatif est présidé par l'ancien Premier Ministre japonais Ryutaro Hashimoto et composé de personnalités éminentes très diverses, d'experts scientifiques et d'autres personnes qui ont montré qu'elles savaient motiver les autres, faire bouger l'appareil étatique et coopérer avec les médias, le secteur privé et la société civile. À l'issue de sa deuxième réunion tenue à Tokyo en décembre 2004, le Conseil a publié des déclarations sur deux questions : la gestion intégrée des ressources en eaux et la gestion des risques de catastrophe provoqués par l'eau, qui ont servi de thème au débat international qui s'est déroulé à la deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (janvier 2005) et à la

deuxième session de la Commission du développement durable (avril 2005). Le Conseil devrait apporter d'importantes contributions au quatrième Forum mondial de l'eau qui aura lieu à Mexico en mars 2006.

C. Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité entre les sexes

18. Le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes a créé au début de 2003 l'Équipe spéciale interinstitutions sur la sexospécificité et l'eau, encadrée par la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales. ONU-Eau était également favorable à la création de l'Équipe spéciale, ce qui a permis de faire la liaison entre les mécanismes de coordination des questions relatives aux femmes et les mécanismes de coordination des questions relatives à l'eau de chaque organisme. L'équipe spéciale compte à l'heure actuelle 18 programmes et organismes des Nations Unies, 5 organes non affiliés à l'ONU et 2 observateurs. Elle présente un rapport annuel au Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité entre les sexes et deux rapports annuels à ONU-Eau. Ce dernier a décidé fin 2004 de faire de l'Équipe spéciale un de ses sous-programmes et lui a confié la responsabilité du volet de la Décennie « L'eau, source de vie » (2005-2015) qui concerne les femmes. L'Équipe spéciale a élaboré à l'intention du Groupe un programme de travail pour 2005-2006 et une note d'information.

19. L'Équipe spéciale a présenté son rapport intitulé « A gender perspective on water and sanitation (Ressources en eau et assainissement : perspective sexospécifique) » (voir <http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd13/documents/bgground_2.pdf>) à la treizième session de la Commission du développement durable en avril 2005, lequel a servi de thème à l'essentiel des débats sur la question intersectorielle des femmes, de l'eau et de l'assainissement.

D. Programme commun de surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement

20. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) participent activement à la surveillance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement à l'échelle mondiale, ainsi qu'à la diffusion des informations y relatives, dans le cadre du Programme commun de surveillance placé sous l'égide d'ONU-Eau. Les taux de couverture fournis par le Programme commun constituent des données officielles de référence pour le système des Nations Unies et pour les objectifs contenus dans la Déclaration du Millénaire et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

21. Dans le rapport de 2004 consacré à l'évaluation à mi-parcours des progrès accomplis dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, le Programme commun OMS-UNICEF de surveillance a présenté les données de couverture concernant la plupart des pays du monde en 2002 (voir <www.wssinfo.org>). Les chiffres révélaient des contrastes saisissants entre pays riches et pays pauvres et entre populations rurales et populations urbaines dans les pays les plus pauvres. Son dernier rapport intitulé « Water for life: Making it happen » (L'eau, source de vie

– comment y parvenir) (juin 2005) met l'accent sur les conséquences de l'absence d'eau potable et de services d'assainissement sur les différents groupes d'âge et les changements que de simples améliorations dans les services de distribution d'eau et d'assainissement peuvent apporter aux conditions de vie, à la santé et aux perspectives économiques des populations.

22. Pour établir les estimations de couverture, le Programme commun de surveillance s'appuie sur des enquêtes nationales sur les ménages suffisamment représentatives telles que l'enquête démographique et sanitaire, les enquêtes en grappes à indicateurs multiples et l'enquête de l'OMS sur la santé dans le monde, ainsi que d'autres enquêtes et recensements nationaux fiables dont les données se prêtent à comparaison. Les bases de données actuelles fournissent des estimations des couvertures nationale, mondiale et régionale, ventilées par type de service et entre zones urbaines et rurales pour 1990 et 2002. Le rapport de 2006 présentera des estimations de couverture actualisées jusqu'en 2004, qui serviront de données de base pour la Décennie « L'eau, source de vie ».

E. Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et programmes connexes

23. Le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres a été adopté en 1995 suite à la constatation que près de 80 % de la pollution du milieu marin provenait de ces sources. Le Programme d'action est le mécanisme mondial créé pour étudier les liens entre les ressources en eau douce et le milieu marin et côtier et les graves conséquences de la dégradation persistante du milieu côtier et marin sur la santé de l'homme, l'atténuation de la pauvreté et la sécurité alimentaire.

24. Le PNUE assure le secrétariat du bureau de coordination du Programme d'action mondial, situé à La Haye, qui élabore des programmes d'action nationaux pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial dans une quarantaine de pays. Travaillant en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres organismes d'exécution des Nations Unies, le Programme d'action mondial peut aider les pays à renforcer leurs capacités nationales dans ces domaines au cours de la Décennie « L'eau, source de vie ». Un soutien direct est apporté à des programmes de formation locaux et nationaux, par exemple dans le domaine de la gestion des eaux usées municipales, et il sera poursuivi et accentué. Le PNUE envisage également de tenir la deuxième réunion intergouvernementale d'évaluation du Programme d'action mondial en Chine, en octobre 2006, ce qui lui permettra de contribuer dans une large mesure, à la réalisation des objectifs du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

25. Dans le cadre des efforts qu'il déploiera durant la Décennie « L'eau, source de vie », le PNUE renforcera également le Programme mondial de surveillance de la qualité de l'eau pour en faire un mécanisme mondial de centralisation des données sur la qualité de l'eau.

26. Le Programme du PNUE pour les mers régionales, qui couvre 17 régions du monde et plus de 140 États et territoires côtiers, sert de cadre de protection du milieu marin et côtier aux fins des conventions et des accords régionaux ainsi qu'à

leurs plans d'action. Ces conventions, accords et plans d'action portent notamment sur les déchets chimiques et sur des approches intégrées de la gestion des zones côtières ainsi que sur la conservation et la gestion des ressources et des écosystèmes marins. Une nouvelle brochure examine l'apparition croissante de débris marins dans des zones relevant du Programme pour les mers régionales et dans les 64 grands écosystèmes marins du monde, et préconise une gestion intégrée fondée sur des approches axées sur les écosystèmes.

F. Programme hydrologique international

27. Le Programme hydrologique international, programme intergouvernemental de coopération scientifique de l'UNESCO concernant les ressources en eau, revêt une importance particulière pour la Décennie « L'eau, source de vie ». Le Programme hydrologique international a pour but d'améliorer les bases scientifiques et technologiques sur lesquelles peuvent se fonder des méthodes de gestion rationnelle des ressources en eau respectueuse de l'environnement. En tant que mécanisme principal de l'UNESCO s'occupant du problème prioritaire des ressources en eau et des écosystèmes sur lesquels elles reposent, le Programme s'efforce de réduire au minimum les risques qui pèsent sur les systèmes hydriques, en tenant pleinement compte des exigences et interactions sociales et en mettant au point des méthodes bien adaptées à une gestion rationnelle de l'eau (voir <<http://www.unesco.org/water/ihp/index-fr.shtml>>).

G. De l'eau pour les villes africaines et asiatiques

28. Dans sa résolution 57/275 de décembre 2002, l'Assemblée générale a demandé au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) de continuer à appuyer l'exécution du Programme de gestion de l'eau pour les villes africaines, comme l'avait demandé le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. En avril 2005, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a aidé au lancement de nouvelles initiatives concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement des zones urbaines et a invité les gouvernements et les institutions financières internationales à soutenir plus fermement l'action d'ONU-Habitat dans ce domaine. ONU-Habitat a ainsi noué des partenariats stratégiques avec la Banque mondiale et les banques régionales de développement pour mobiliser des investissements pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement des agglomérations pauvres. Ces partenariats devraient permettre de financer des investissements importants dans le cadre des programmes de gestion de l'eau pour les villes africaines et asiatiques.

29. Pour renforcer ses travaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, ONU-Habitat a adopté une démarche plus axée sur les programmes en offrant aux donateurs la possibilité de contribuer à un mécanisme de financement consacré à une cible précise et assorti d'un ensemble d'objectifs clairement définis, le Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement. Les fonds ainsi recueillis servent à financer en priorité les initiatives menées en Afrique, région qui manque le plus de services de distribution d'eau et d'assainissement, et les actions visant à donner aux femmes et aux enfants accès à l'eau et à des installations sanitaires adéquates.

30. Dans le cadre du Programme de gestion de l'eau pour les villes asiatiques, le partenariat entre ONU-Habitat et la Banque asiatique de développement (BAsD) doit en principe générer 500 millions de dollars d'investissements dans cinq villes d'Asie. Le Programme a été officiellement lancé par la BAsD et ONU-Habitat au troisième Forum mondial de l'eau tenu en mars 2003 au Japon. Ce partenariat pour les villes asiatiques comporte un don de 10 millions de dollars (du Gouvernement néerlandais et de la BAsD) pour le renforcement de capacités et des prêts complémentaires de 500 millions de dollars s'échelonnant sur une période de cinq ans (2003-2007).

31. Dans le cadre du Programme de gestion de l'eau pour les villes africaines, ONU-Habitat a noué avec la BafD un partenariat analogue qui devrait mobiliser à terme quelque 360 millions de dollars d'investissements. Avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement et en concertation avec les gouvernements hôtes, ONU-Habitat a également lancé l'Initiative de distribution d'eau et d'assainissement de la région du lac Victoria pour procéder aux réfections nécessaires de l'infrastructure de distribution en eau et de l'assainissement dans les villes secondaires voisines du lac.

H. Stratégie internationale de prévention des catastrophes

32. La Stratégie internationale de prévention des catastrophes vise à mobiliser les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organes régionaux, le secteur privé et la société civile pour l'édification collective de sociétés résilientes par la diffusion d'une culture de prévention et de planification. La Décennie d'action sur le thème « L'eau, source de vie » a le même échéancier que le Cadre d'action de Hyogo pour des nations et collectivités résilientes face aux catastrophes, adopté à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (Kobé, janvier 2005). Cette synergie offre une occasion exceptionnelle d'apprendre à gérer concurremment les risques liés aux catastrophes et les ressources en eau.

V. Initiatives régionales

33. ONU-Eau, qui réunit notamment les secrétariats des cinq commissions régionales de l'ONU, favorise la collaboration entre les commissions économiques régionales et les bureaux régionaux des divers organismes des Nations Unies. La première initiative régionale des Nations Unies dans le domaine de l'eau est entreprise par la Commission économique pour l'Afrique, qui élabore un programme d'activités pour le Groupe Eau-Afrique des Nations Unies, programme qui pourra guider les travaux des autres groupes régionaux s'occupant de l'eau.

A. Commission économique pour l'Afrique

34. La part des ressources mondiales en eau douce que possède l'Afrique (10 %) est presque égale à la proportion de sa population dans le monde (12 %), mais ces ressources sont inégalement réparties avec d'une part des zones fortement arides, comme le Sahara ou le Sahel dans le nord et le Kalahari dans le sud, et des zones riches en eau, comme le bassin du Congo, qui posséderait, selon les estimations, 50 % de l'eau potable d'Afrique. Le continent est sujet à un régime pluvial des plus

instables au monde. Les écarts extrêmes entre pénurie et excès d'eau sont causes de différentes formes d'insécurité socioéconomique.

35. Les pays africains ont fait beaucoup de progrès sur le plan des politiques, des stratégies et des mécanismes institutionnels relatifs à l'eau. La volonté de réformer la réglementation des eaux s'intensifie, de même que la tendance à la décentralisation des institutions publiques de l'eau. Le Groupe Eau-Afrique doit avant tout veiller à la cohésion et à la coopération entre tous les organismes des Nations Unies impliqués dans le secteur de l'eau en Afrique, en particulier durant la Décennie « L'eau, source de vie ». Selon son programme de travail, les principales activités du Groupe consistent à :

a) *Sensibiliser davantage les dirigeants aux problèmes de l'eau.* Le Groupe Eau-Afrique des Nations Unies a organisé en décembre 2003 la Conférence panafricaine sur la mise en œuvre des initiatives et le partenariat dans le domaine des ressources en eau, dont l'objectif était de définir les besoins prioritaires de l'Afrique et les mesures à prendre. Les recommandations issues de la Conférence ont formé les bases des programmes d'action concernant l'eau et l'assainissement de nombreux pays africains. Priorité a été donnée à la participation des femmes à la gestion de l'eau en Afrique, conformément au plan d'action élaboré et approuvé en juin 2005 par le Comité exécutif de la Conférence. On trouvera des informations détaillées à ce sujet à l'adresse <www.uneca.org/awich>;

b) *Contrôler l'application des programmes régionaux et mondiaux.* Le Groupe Eau-Afrique des Nations Unies a commencé à établir le rapport biennal sur la mise en valeur des ressources en eau en Afrique, en se fondant sur les rapports établis au niveau des bassins fluviaux et aux échelons national et sous-régional. Une version définitive du rapport, portant sur 30 pays, devrait paraître en septembre 2005;

c) *Améliorer la diffusion de l'information sur les ressources en eau en Afrique.* Le Groupe Eau-Afrique des Nations Unies a constitué le Réseau d'information africain sur les ressources en eau en Afrique qui s'appuie sur des réseaux sous-régionaux de spécialistes et d'institutions d'information hydrogéologique.

36. L'Afrique étant leur région géographique cible, les activités décrites ci-dessus devraient contribuer pour beaucoup à améliorer la mise en valeur et l'utilisation judicieuse des ressources en eau du continent aux fins de son développement socioéconomique et, partant, à réaliser les objectifs fixés pour la Décennie « L'eau, source de vie ».

B. Commission économique pour l'Europe

37. La gestion intégrée des ressources en eau dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE/ONU), qui compte plus de 150 grands cours d'eau transfrontières, plus d'une centaine de nappes souterraines transfrontières et une trentaine de lacs internationaux, requiert des pays partageant des bassins fluviaux des mesures conjointes, comme la création d'organes communs tels que les commissions fluviales. En février 2005, à sa soixantième session annuelle, la Commission s'est entendue sur des principes qui guideront jusqu'en 2015 l'adoption de stratégies et de mesures concrètes dans le domaine de l'eau et de

l'assainissement. Les politiques et les mesures adoptées par la CEE/ONU pour relever les défis de la Décennie sont fondées sur sa Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et les deux protocoles portant respectivement sur l'eau et la santé et sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières. Ces instruments juridiques régionaux définissent les objectifs et les tâches des pays et institutions responsables de la gestion intégrée des ressources hydriques transfrontières. Ils sont complétés par les dispositions du Directive-cadre dans le domaine de l'eau de l'Union européenne et de quelque 150 accords bilatéraux et multilatéraux.

38. Comme contribution à la Décennie, la CEE/ONU appuie la recherche et le renforcement de capacités dans les domaines techniques comme la gestion des crues, la protection des écosystèmes aquatiques, la gestion des eaux souterraines et la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières. Certains volets du programme de la CEE/ONU, dont la plupart sont appliqués en coopération avec l'UNESCO, le PNUD, le PNUE, l'Organisation météorologique mondiale, l'OMS, la Convention de Ramsar relative aux zones humides et d'autres organismes, ont été repris par ONU-Eau dans son propre programme de travail.

C. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

39. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) effectue des travaux de recherche et diffuse des données sur les aspects économiques et institutionnels de la gestion des ressources en eau en Amérique latine et dans les Caraïbes. Elle fournit également des conseils sur la législation et la réglementation de l'eau et, en coopération avec un certain nombre de projets mondiaux et régionaux comme le Partenariat mondial pour l'eau et Vision Andina, elle évalue les retombées des accords de commerce et d'investissement sur les ressources en eau et la distribution de l'eau.

40. Deux fois par an, la CEPALC publie en anglais et en espagnol le bulletin du Réseau de coopération pour la gestion intégrée des ressources en eau dans la perspective du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ce réseau technique comprend des institutions privées et publiques de gestion de l'eau. Son objectif est d'améliorer dans différentes dimensions (institutionnelle, administrative, économique et financière, juridique et technique) la capacité de gestion de l'eau pour des utilisations multiples par des échanges d'informations et la coopération directe entre ses membres. On trouvera de plus amples renseignements sur le Réseau et sur le programme de travail de la CEPALC ainsi que sur ses publications relatives à l'eau à l'adresse : <<http://www.eclac.cl/drni>>.

D. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

41. La région de l'Asie et du Pacifique abrite plus des deux tiers de la population mondiale et elle enregistre en moyenne plus de 80 % de la mortalité annuelle attribuables aux catastrophes naturelles. Au nombre des activités entreprises dans le cadre de la Décennie « L'eau, source de vie », la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a lancé en 2004 et 2005 deux grands programmes consistant à : a) appliquer les principes de planification et de gestion

stratégiques pour aider les pays en développement à élaborer des plans de gestion intégrée des ressources en eau, en portant l'accent sur la lutte contre la pauvreté et la réalisation des objectifs énoncés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg; et b) combiner la gestion des risques liés aux catastrophes avec la gestion des ressources en eau.

42. Le programme de gestion intégrée des ressources en eau s'appuie sur les résultats des études effectuées dans 17 pays en développement appliquant les directives relatives à la planification et à la gestion stratégiques des ressources en eau établies par la CESAP. Ces études ont été menées en 2003 et 2004 dans le cadre d'un projet régional financé par le Compte pour le développement. Ce programme doit favoriser la réalisation du volet gestion de l'eau du Plan de mise en œuvre de Johannesburg dans le cadre de la Décennie « L'eau, source de vie ».

43. Le programme touchant la gestion des risques liés aux catastrophes d'origine hydrique assure le couplage entre l'application du Cadre d'action de Hyogo, adopté à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, tenue à Kobé (Japon) en janvier 2005, et la Décennie « L'eau, source de vie ». Le programme fait fond sur les réseaux sous-régionaux d'hydrologie, de météorologie et de gestion des risques liés aux catastrophes déjà mis en place par la CESAP, en particulier le Comité des typhons et le Groupe d'experts des cyclones tropicaux. L'intégration de la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles à la gestion de l'eau exige que des perfectionnements soient apportés aux systèmes de cartographie des risques et d'alerte avancée, ainsi qu'à la planification des secours en prévision des catastrophes aux niveaux local, national et régional et la promotion des pratiques de gestion des risques auprès des collectivités locales. Les pays développés et les pays en développement de la région tirent ensemble les leçons de leurs expériences respectives lors des séminaires hydrologiques organisés par le Comité des typhons.

E. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

44. L'Asie occidentale a toujours été pauvre en eau, comme en témoignent en particulier ses régions arides ou extrêmement arides. La rapidité de la croissance démographique, la surexploitation des ressources en eau et l'intensification de la pollution contribuent encore à l'épuisement des ressources en eau de la région. De plus, la plupart des ressources hydriques exploitées en Asie occidentale, que ce soit les nappes souterraines ou les eaux superficielles, sont communes à plusieurs pays riverains.

45. Face à ces problèmes, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a lancé, en 2004 et 2005, en prélude à la Décennie « L'eau, source de vie », plusieurs activités visant principalement le renforcement des capacités en matière de gestion des ressources partagées et de gestion intégrée des eaux. Elle a ainsi élaboré un manuel qui explique aux pays de la région comment associer les politiques de l'eau, les instruments institutionnels et législatifs et les méthodes administratives aux fins de la gestion intégrée des ressources en eau.

46. S'agissant des ressources partagées, la CESAO a effectué des études dans plusieurs zones pilotes (sur les eaux superficielles et les eaux souterraines) afin de faciliter la conclusion d'accords sur le partage des ressources et la coopération technique et administrative entre les pays riverains. Elle a organisé une série de séminaires pour aider les pays membres à se perfectionner dans l'art de la

négociation et pour promouvoir le règlement des conflits dans la région. La CESAO s'est également préoccupée de la gestion durable des eaux souterraines partagées, en particulier dans les nombreux pays où les eaux souterraines constituent la principale source d'approvisionnement. Elle a mis l'accent sur l'intégration des stratégies spécifiques de gestion des eaux souterraines dans la politique de gestion des bassins fluviaux.

VI. Assistance aux programmes de pays

47. L'action menée par les organismes des Nations Unies auprès des pays doit être coordonnée pour servir le thème général de la Décennie « L'eau, source de vie ». ONU-Eau encourage les échanges d'informations et le dialogue entre les organismes des Nations Unies et avec des intervenants extérieurs en ce qui concerne la formulation de politiques touchant les problèmes de l'eau et de l'assainissement. Cette coopération est indispensable pour incorporer les problèmes de l'eau dans les processus de pays tels que le bilan commun de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

48. Dans le cadre de la Décennie « L'eau, source de vie », le PNUD et la Banque mondiale ont lancé une initiative commune pour déterminer un petit nombre de secteurs où ils auraient avantage à resserrer leur collaboration dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Leur priorité est d'aider les pays à intensifier leur action en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière d'eau et d'assainissement.

49. Le programme de gestion de l'eau du PNUD et le Programme de la Banque mondiale pour l'eau et l'assainissement concourent au lancement dans les zones rurales et urbaines d'initiatives pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Ces deux programmes peuvent orienter d'importants investissements vers la lutte contre la pauvreté et favoriser la participation des intervenants locaux à la prise de décisions aux fins d'une répartition plus équitable des avantages découlant des investissements. L'un comme l'autre visent l'instauration d'un bon système de gestion publique (réforme politique, juridique, réglementaire et institutionnelle), contribuent à la création de capacités aux niveaux national et local et proposent des structures similaires pour la prestation de services, notamment les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

50. Le PNUD fait de la lutte contre la pauvreté l'axe de son action touchant l'approvisionnement en eau, l'assainissement et les établissements humains, en investissant des dons de plus de 400 millions de dollars. Avec divers partenaires, le PNUD a ouvert aux populations pauvres vivant en zones périurbaines et rurales l'accès à l'eau à un prix abordable, expérience qui pourra être reproduite ailleurs. Le Programme de gestion de l'eau vise surtout à remédier au manque de moyens des collectivités afin d'améliorer l'accès à l'eau et aux services d'assainissement par une action menée aux niveaux local et national.

51. Sur le plan local, le PNUD finance la gestion des ressources en eau et la mise en place de services d'alimentation en eau et d'assainissement avec la collaboration du Programme de microfinancement du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds d'initiative locale pour l'environnement urbain. Il favorise en particulier la participation de la femme à la prise de décisions et à l'exécution des projets aux niveaux du ménage, de la collectivité et du pays. L'approche différenciée selon les

sexes qui caractérise les programmes de gestion de l'eau explique leur efficacité et leur durabilité ainsi que les améliorations obtenues sur les plans de la santé et de l'égalité. Le programme exerce un impact favorable sur le terrain grâce à trois initiatives : l'Initiative communautaire relative à l'eau, les programmes d'assainissement écologique; et le Réseau international pour le renforcement des capacités dans la gestion intégrée des ressources en eau (Cap-Net), programme phare du PNUD en matière de renforcement de capacités.

52. À l'échelon national, le PNUD favorise la communication et la coordination entre les divers acteurs qui participent à la gestion de l'eau. Le PNUD et ses partenaires ont appuyé les activités menées au niveau des pays pour l'élaboration des plans de gestion intégrée des ressources en eau et la promotion de la participation de multiples parties prenantes à la gestion de l'eau.

53. Le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU fournit des conseils aux pays, et notamment des services consultatifs techniques aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, les aidant ainsi à renforcer les capacités institutionnelles voulues pour élaborer des plans intégrés de gestion et d'utilisation rationnelle des ressources en eau en encourageant la participation de toutes les parties prenantes.

54. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a élaboré, au titre de sa contribution à la Décennie « L'eau, source de vie », des documents pédagogiques à l'intention des utilisateurs de tous niveaux afin de promouvoir une meilleure utilisation de l'eau dans l'agriculture. Il s'agit de brochures pédagogiques visant expressément les agriculteurs et les collectivités agricoles; de documents techniques destinés aux spécialistes de l'irrigation; de cours de formation à la gestion de l'irrigation; et de conseils pratiques concernant la gestion de l'eau à des fins agricoles. La FAO œuvre par ailleurs en faveur de méthodes agricoles plus viables en vue de réduire les dommages écologiques et la pollution de l'eau, et ce par ses programmes intégrés d'alimentation des plantes et de lutte contre les organismes nuisibles. Ces méthodes sont transmises aux pays membres dans le cadre des programmes et projets d'assistance technique et de coopération Sud-Sud.

55. En 2004, l'UNICEF, continuant d'étendre ses programmes dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, a mené dans 93 pays des activités allant de l'élaboration de politiques jusqu'au financement direct de services dans certaines zones cibles. L'UNICEF privilégie la promotion de l'hygiène et de l'assainissement mais continue de financer l'amélioration des services d'approvisionnement en eau.

56. L'UNICEF a lancé en 2004 des programmes d'approvisionnement en eau, d'équipement sanitaire et de formation aux règles d'hygiène dans des écoles de 76 pays, et envisage de les étendre durant la Décennie « L'eau, source de vie ». Ces activités consistaient à enseigner l'hygiène et former les instituteurs à l'enseignement de l'hygiène dans les écoles primaires; à construire de nouvelles installations d'adduction d'eau et d'équipement sanitaire dans les écoles; à promouvoir la conception d'installations d'utilisation facile pour les enfants et les petites filles; et à promouvoir la pratique de l'hygiène dans les collectivités.

57. L'OMS et ses partenaires élaborent un ensemble d'outils pour aider les pays à évaluer les conséquences sanitaires du manque d'accès à l'eau et à estimer les dépenses et les conséquences (sanitaires et non sanitaires) de nouvelles solutions politiques et techniques pour faciliter le dialogue intersectoriel. Ces instruments seront lancés au cours de la première année de la Décennie « L'eau, source de vie » et mis à jour et enrichis tout au long de la Décennie.

VII. Stratégie de communication

58. La Décennie « L'eau, source de vie » exploite une grande partie des travaux entamés en 2003 lors de l'Année internationale de l'eau douce et fournit une occasion de poursuivre sur cette lancée. À cet égard, la communication et la coordination stratégiques sont indispensables à la cohérence et au succès de ces efforts.

59. Pour marquer le lancement de la Décennie en mars 2005, des messages essentiels ont été rédigés par ONU-Eau, en collaboration avec le Département de l'information, et soumis à une réunion de Groupe de la communication, qui se compose des coordonnateurs de la communication de tous les organismes des Nations Unies. Les supports élaborés pour le lancement de la Décennie comportent un logo, un site Web et du matériel pédagogique et audiovisuel. Le Département de l'information aide ONU-Eau à élaborer une stratégie de communication comportant les dates importantes, les messages essentiels, les publications et les principales manifestations prévues pendant toute la Décennie.

A. Le logo

60. Le logo de la décennie internationale « L'eau, source de vie » a été choisi par ONU-Eau parmi plusieurs propositions soumises par le Département de l'information et un graphiste indépendant travaillant gratuitement. Le logo choisi figure ci-dessous.



61. Le logo a été soumis au Comité des publications du Département de l'information par le Département des affaires économiques et sociales en janvier 2005. Il a été adopté par consensus à la suite d'un échange de courriers électroniques entre les membres du Comité d'examen. Il est censé être utilisé par les

membres d'ONU-Eau et par toutes les autres entités des Nations Unies sur toutes les publications et supports promotionnels concernant la Décennie et peut aussi être utilisé par les tiers qui remplissent le formulaire d'exonération accessible en ligne.

B. Le site Web

62. Le site officiel de la Décennie « L'eau, source de vie » (<www.un.org/french/waterforlifedecade/>) a été inauguré le 22 mars 2005. Les travaux sont en cours afin de le rendre accessible dans toutes les langues officielles de l'Organisation. Il est hébergé et tenu à jour conjointement par le Département des affaires économiques et sociales et le Département de l'information, au Siège de l'Organisation. Il comprend des liens vers toutes les autres organisations membres d'ONU-Eau. Il sera utilisé comme un instrument de sensibilisation et d'information pour présenter les activités organisées aux niveaux international, régional et national.

C. Supports et publications promotionnels et pédagogiques

63. Le Département de l'information et ONU-Eau ont produit pour la Décennie un livret promotionnel contenant des illustrations, des informations, des données chiffrées et des recommandations de mesures à prendre sur plusieurs thèmes liés à l'eau. Ce livret est actuellement disponible en anglais et en français.

64. Au nom d'ONU-Eau, l'Organisation mondiale de la santé a préparé pour la Décennie un manuel de sensibilisation aux problèmes de l'eau destiné aux groupes locaux. Ce manuel sera progressivement mis à jour tout au long de la Décennie en collaboration avec d'autres membres et partenaires d'ONU-Eau pour fournir un support de sensibilisation à divers sujets.

65. Un DVD a été produit par le Département de l'information et le Département des affaires économiques et sociales. Il contient le message du Secrétaire général pour le lancement de la Décennie, une séquence vidéo de huit minutes intitulée *L'eau, une goutte de vie*, une vidéo pour enfants intitulée *Splish and Splash* et le livret promotionnel de la Décennie.

66. La Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable se tient presque en même temps que la Décennie « L'eau, source de vie », de 2005 à 2014. L'effet de synergie de ces deux initiatives permet de renforcer et de promouvoir des programmes d'éducation et des projets de formation pour sensibiliser les écoles, les familles et les collectivités et accroître leur capacité d'action en ce qui concerne l'eau et l'assainissement.

67. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a élaboré des outils pédagogiques interactifs pour les jeunes concernant l'eau, l'environnement et l'assainissement, notamment un jeu électronique, *Water Alert!*, accompagné d'un guide pour l'animateur et d'un mode d'emploi adapté aux pays en développement, ainsi qu'un module textuel convivial avec un forum de discussion en ligne. Ces ressources en anglais, en français et en espagnol sont disponibles en ligne et sur CD-ROM, sur le site « La voix des jeunes » de l'UNICEF (<www.unicef.org/voy>).

68. La deuxième édition du *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*, établi par le Programme mondial d'évaluation des ressources en eau d'ONU-Eau, sera publié en mars 2006. Ce sera l'un des points forts des activités

d'information de la Décennie. Ce rapport sera ensuite publié tous les trois ans durant toute la Décennie. Le *Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau en Afrique* est un rapport régional similaire au *Rapport mondial*. Des rapports subsidiaires fournissant des informations actualisées et des instruments de surveillance ont également été élaborés indépendamment aux niveaux sous-régional et national.

69. Le Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement prévoit inclure dans son rapport de 2006 les estimations de 2004, comme point de référence pour la Décennie. D'autres rapports, prévus pour 2008, 2012 et 2015 ou 2016, évalueront les progrès tout au long de la Décennie.

70. La procédure et le cadre d'action issus de la table ronde sur l'enseignement de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, qui s'est tenue à Oxford (Royaume-Uni) en janvier 2005, énoncent les mesures à prendre pour qu'en 2015, à la fin de la Décennie, toutes les écoles disposent d'un matériel pédagogique élémentaire de qualité en la matière. Cette initiative était parrainée par l'UNICEF et le Centre international de l'eau et de l'assainissement, avec le soutien d'Oxfam Grande-Bretagne et du Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

71. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement dispose de toute une gamme de produits d'information pour marquer la Décennie « L'eau, source de vie », notamment l'*Atlas des accords internationaux relatifs aux eaux douces*, le rapport *Vital Water Graphics* et un portefeuille varié sur les récifs coralliens. Plusieurs sites Web peuvent être consultés à ce sujet, notamment : <www.unep.org>, <www.gpa.unep.org>, <www.unep.org/dewa/water> et <www.unep.org/regionalseas>.

VIII. Initiatives de partenariat

A. Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement

72. Le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement est une organisation formée par plusieurs parties prenantes pour développer la collaboration dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement; il collabore étroitement avec plusieurs organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation mondiale de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Département des affaires économiques et sociales (voir le site <www.wsscc.org>). Son programme Eau, assainissement et hygiène pour tous (WASH) a reçu l'aval de la Commission du développement durable, à sa treizième session, en tant qu'initiative à soutenir pour aider les pays à atteindre les objectifs internationaux de développement en matière d'eau et d'assainissement. Le partenariat de ce programme, qui comporte des activités nationales et régionales dans plus de 35 pays en développement, vise à créer des coalitions, à recueillir les appuis et à encourager les mesures politiques dans le monde entier pour réaliser ces objectifs et réduire la pauvreté en soulignant l'importance de l'assainissement, de l'hygiène et de l'eau pendant la Décennie

« L'eau, source de vie ». Les initiatives du Conseil en rapport avec la Décennie sont notamment :

a) *Le Forum mondial sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène*, tenu à Dakar en décembre 2004, qui a notamment débouché sur le Plan de mise en œuvre des objectifs de développement du Millénaire pour l'eau et l'assainissement, qui est inclus dans la matrice des possibilités d'action élaborée par la Commission du développement durable à sa treizième session;

b) *L'Initiative des ministres africains pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène*, qui encouragera les États à intensifier leur action dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène par la sensibilisation, la création de partenariats et la coopération Sud-Sud;

c) *Les Dirigeantes pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène*. Cette initiative a été lancée à la treizième session de la Commission du développement durable par deux femmes ministres occupant des postes clefs en Norvège et en Ouganda. Elle regroupe des dirigeantes des milieux de la politique et de la culture, ainsi que des médias, de la société civile, des Nations Unies et d'autres milieux. Elle vise à attirer l'attention sur l'importance du rôle des décideuses dans les programmes d'assainissement, d'hygiène et d'approvisionnement en eau;

d) *Documentaires télévisés*. Le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement produit, en collaboration avec le *Television Trust for the Environment* et le programme *Earth Report* de la BBC, des documentaires sur l'eau et l'assainissement.

B. Partenariat mondial pour l'eau

73. Le Partenariat mondial pour l'eau rassemble tous les acteurs de la gestion de l'eau : les organismes d'État, les entreprises privées, les organisations professionnelles, les organismes de développement multilatéraux et tous ceux qui s'efforcent d'atteindre les objectifs internationaux en matière d'eau et d'assainissement. Ce réseau soutient l'idée que les objectifs de la Décennie « L'eau, source de vie » ne peuvent être atteints que si chacun prend conscience du rôle essentiel que l'eau joue dans l'établissement d'un développement durable. Le Partenariat peut contribuer au succès de la Décennie en travaillant dans différents pays, en collaboration avec les organisations internationales, afin de les aider à élaborer pour 2005 des plans intégrés de gestion et d'utilisation efficace des ressources en eau, conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

74. Pour soutenir cet effort, le Partenariat mondial de l'eau a créé avec le Netherlands Water Partnership un site Web de ressources sur la gestion intégrée des ressources en eau. Ce site, appelé « ToolBox », offre aux professionnels de la gestion de l'eau des exemples clairs de bonnes et mauvaises pratiques et des enseignements tirés d'expériences concrètes de mise en œuvre. Il présente un répertoire de plus de 50 politiques, mesures et outils de gestion intégrée, chacun étant illustré par des cas concrets décrivant son fonctionnement dans un contexte précis. L'utilisateur peut choisir un de ces outils et l'adapter aux nécessités et aux circonstances locales.

C. La Convention de Ramsar sur les zones humides

75. La Convention de Ramsar a apporté tout son soutien à la Décennie « L'eau, source de vie ». À l'occasion de la Journée mondiale des zones humides, le 2 février 2005, le secrétariat de la Convention a invité les représentants des principaux organismes d'aide et de protection de l'environnement de Genève à un débat sur le thème « Atténuation naturelle des catastrophes naturelles ». Le thème principal de cet événement était le tsunami de l'océan Indien, mais d'autres sujets plus vastes ont également été abordés, dont beaucoup ayant trait à la Décennie « L'eau, source de vie ».

76. La neuvième session de la Conférence des parties contractantes à la Convention de Ramsar se tiendra en novembre 2005 à Kampala. Le thème de cette année est « Les zones humides et l'eau : richesse pour la vie, richesse pour en vivre ». La question de la lutte contre la pauvreté sera également le thème de la Journée mondiale des zones humides 2006, à l'occasion de laquelle les messages de la Décennie seront à nouveau mis en évidence.

D. Alliance genre et eau

77. L'Alliance genre et eau est un réseau de plus de 300 organisations et personnes du monde entier. Elle offre un ensemble d'informations et d'initiatives d'échange de connaissances : conférences électroniques, site Web, dépliants de sensibilisation et vidéos, programmes de renforcement des capacités et programmes pilotes (voir le site <www.genderandwater.org>). Pour la Décennie « L'eau, source de vie », l'Alliance travaille avec des partenaires tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et Cap-Net pour élaborer des stratégies d'égalité des sexes dans le secteur de l'eau et offrir aux gestionnaires de l'eau des formations et du matériel sur l'importance d'impliquer les deux sexes dans la gestion durable de l'eau et l'assainissement. L'Alliance présentera ce matériel au quatrième Forum mondial de l'eau, qui doit se tenir à Mexico, en mars 2006, et à l'occasion d'autres manifestations. Elle a également collaboré avec le Groupe Eau-Afrique des Nations Unies pour organiser à Pretoria, en mars 2005, un séminaire sur l'égalité des sexes et la gestion des ressources en eau en Afrique, où un plan d'action en la matière a été élaboré. Ce plan d'action a été entériné par le Conseil des ministres africains responsables de l'eau et sera appliqué par toutes les parties prenantes, y compris le Fonds africain pour l'eau hébergé par la Banque africaine de développement.

E. Quatrième Forum mondial de l'eau, Mexico 2006

78. Le Forum mondial de l'eau et la Conférence ministérielle sont des initiatives du Conseil mondial de l'eau et des gouvernements hôtes, destinées à provoquer une prise de conscience et à encourager les parties prenantes à débattre activement des problèmes de l'eau à l'échelle mondiale. Manifestation internationale d'envergure, le Forum entend obtenir la participation et le dialogue des parties prenantes pour influencer la prise de décisions aux niveaux mondial et national, améliorer les conditions de vie des populations du monde entier et favoriser une utilisation et une gestion plus responsables des ressources en eau dans la logique du développement durable. Le quatrième Forum mondial de l'eau, qui se tiendra à Mexico en mars

2006, sera consacré essentiellement aux pratiques optimales et aux actions concrètes sur le terrain, en cinq thèmes principaux regroupés sous le thème de la conférence « Des actions locales pour un défi mondial ».

79. Parallèlement au quatrième Forum mondial de l'eau et en collaboration avec celui-ci et le Forum japonais de l'eau, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance prévoit organiser le deuxième Forum mondial de l'eau pour les enfants, dont l'idée maîtresse sera de souligner la collaboration entre les générations et de renforcer le dialogue entre les décideurs et les enfants du monde entier.

F. Institut international de gestion des ressources en eau

80. L'Institut international de gestion des ressources en eau, dont le siège se trouve à Sri Lanka, réalise des études sur les relations existant entre la mise en valeur des ressources en eau, la gestion de l'eau et l'environnement. Ses nouveaux thèmes de recherche sont : la gestion des bassins; la terre, l'eau et les moyens de subsistance; l'agriculture, l'eau et les villes; et la gestion de l'eau et l'environnement. Ses projets de recherche actuels visent avant tout à dégager les liens entre l'irrigation et la pauvreté; à recueillir des données scientifiques sur les liens existant entre l'irrigation, la gestion de l'eau et l'environnement, en particulier dans les zones humides; et à étudier les expériences de réhabilitation d'écosystèmes endommagés menées par les petits exploitants et les collectivités ainsi que leur reproductibilité.

81. L'Institut international de gestion des ressources en eau a contribué au projet du Consensus de Copenhague en soumettant des propositions visant à apporter à des populations rurales pauvres, de manière sûre et abordable, un approvisionnement et un assainissement d'eau à usage domestique et à des fins productives. Les trois projets d'investissement présentés ont été classés parmi les meilleurs et comme offrant le plus fort rendement potentiel (voir le site <www.copenhagenconsensus.com>).

82. L'Institut international de gestion des ressources en eau et *Development Cooperation Ireland* (agence irlandaise de coopération pour le développement) ont édité un calendrier 2005 « L'eau, source de vie », qui souligne les travaux menés par l'Institut dans des communautés rurales pauvres d'Afrique et d'Asie pour améliorer leurs moyens de subsistance et leur production vivrière et les efforts déployés par *Development Cooperation Ireland* pour fournir à des collectivités pauvres d'Afrique et d'Asie du Sud-Est de l'eau potable et de meilleures conditions de santé et d'hygiène.

G. Autres partenariats importants

83. Les membres de l'Association internationale des hydrogéologues, organisation scientifique et pédagogique non gouvernementale, promeuvent activement le thème « L'eau, source de vie » dans le cadre de leurs rôles professionnels de responsables de la réglementation, d'universitaires et de chercheurs spécialistes des eaux souterraines. Ils donnent aussi des avis consultatifs aux organismes des Nations Unies, à des gouvernements et à diverses organisations non gouvernementales. L'Association œuvre à l'amélioration des connaissances scientifiques, des politiques et de la base d'informations pour la planification des ressources en eaux souterraines en encourageant la collaboration et l'échange d'informations entre les

gens du métier et en soutenant le recueil de données fiables à long terme. De 2005 à 2015, elle consacrera d'importantes ressources à l'Afrique, considérant qu'une gestion techniquement saine des eaux souterraines sera cruciale pour les types de bassins et de terrains aquifères qui existent en Afrique. D'autres informations sur l'Association sont disponibles sur son site Web (<www.iah.org>).

84. Le *Northern Water Network* a été créé lors du troisième Forum mondial de l'eau pour favoriser l'échange d'expériences, de technologies et de savoir-faire entre les spécialistes de l'eau des pays industrialisés.

85. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales, d'instituts de recherche et d'autres organismes concernés par les problèmes de l'eau se sont déclarés disposés à préparer et à organiser des activités en rapport avec la Décennie « L'eau, source de vie » et à utiliser son logo. On prévoit qu'un réseau solide de parties prenantes sera créé pour mener ces activités.

IX. Conclusions et recommandations

86. Les résultats des douzième et treizième sessions de la Commission du développement durable fournissent un cadre d'action utile pour sensibiliser le public et atteindre durant la Décennie « L'eau, source de vie » les objectifs de développement relatifs à l'eau et à l'assainissement convenus sur le plan international. Les contributions et engagements financiers pour réaliser les objectifs de la Décennie ayant été limités jusqu'à présent, des appels à contributions doivent être lancés à toutes les parties prenantes telles que gouvernements, organisations non gouvernementales et fondations privées.

87. Les États Membres pourraient envisager de créer des commissions nationales ou de désigner des centres de liaison pour faciliter et promouvoir les activités liées à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015).

88. Pour atteindre les objectifs de la Décennie « L'eau, source de vie » en Afrique, une attention particulière doit être portée à la mise en valeur et à la gestion des ressources en eau ainsi qu'aux initiatives favorisant une participation active des femmes à la gestion de l'eau et à l'assainissement.

89. ONU-Eau continuera d'assurer à l'échelle du système la coordination nécessaire pour mettre en œuvre les activités de soutien à la Décennie « L'eau, source de vie », en accordant un poids égal à l'eau et à l'assainissement.

90. Les États Membres, les organisations nationales et internationales, les grands groupes et le secteur privé sont instamment invités à offrir des contributions volontaires conformément aux principes directeurs concernant les années internationales et les anniversaires.

91. Les parties prenantes telles que les organisations internationales et régionales, et les organisations non gouvernementales et autres, sont encouragées à associer leurs activités ayant rapport avec l'eau à la Décennie « L'eau, source de vie » et pourraient envisager de nouveaux partenariats.

92. Les liens avec les initiatives connexes de toutes les parties prenantes et les grandes manifestations internationales prévues dans le cadre de la Décennie doivent être fortement encouragés, afin que celle-ci rassemble toutes les parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.

Notes

- ¹ Le champ d'activités sur l'eau porte sur tous les aspects des ressources en eau douce, notamment les eaux superficielles et les eaux souterraines ainsi que sur l'interaction eau douce-eau salée. Il s'étend également à leur qualité, à leur quantité, à leur mise en valeur, à leur évaluation, à leur gestion, à leur surveillance et à leur utilisation (usages domestiques et agricoles et exigences des écosystèmes). Le domaine d'activités d'ONU-Eau englobe également l'assainissement, notamment l'accès des populations à ces services et l'usage qu'elles en font ainsi que l'interaction assainissement-eau douce. Il s'étend en outre aux catastrophes, situations d'urgence et autres cataclysmes qui y sont liés et à leurs conséquences sur la sécurité humaine.
-